



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/01/17/5 portant sur

LA CREATION D'UN FONDS DE DOTATION POUR SOUTENIR LES ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 17 janvier 2022

PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal – Inspecteur des finances publiques - Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

EN VISIOCONFERENCE

Monsieur FLORY Pierre-Gil -Directeur adjoint des interventions et de la coordination de l'État (DICE) - **représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame GLEIZES Sophie - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DUMAS Philippe, GRECH Stéphane, JASSET Marc, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, **Membres Élus Titulaires.**

56 Membres participants en présentiel et à distance, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



EXCUSÉS

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur DI NATALE Paul Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, LEROY Anne, MOULARD Patrick, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents honoraires**

Monsieur VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



EXPOSE PREALABLE

Le Campus Sud des Métiers est un outil au service du développement économique du territoire et de l'insertion professionnelle des jeunes via des parcours de formation professionnelle en alternance.

À ce titre ce projet a bénéficié pour la partie investissement - construction du concours financier de l'État (programme Investissements d'Avenir) et des collectivités territoriales de la Région. Il a aussi reçu le concours financier de branches professionnelles pour la partie investissement – équipements. Rappelons que la propriété du Campus Sud des Métiers relève, pour ce qui concerne le bâti, de la SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE.

La CCI Nice Côte d'Azur, opérateur de formation principal du Campus Sud des Métiers, veut durablement déployer une offre de formation professionnelle de qualité en phase avec les besoins des branches et des entreprises du territoire.

Pour ce faire, la CCI Nice Côte d'Azur souhaite se doter de tous les leviers permettant de couvrir les futurs besoins tant en investissement qu'en fonctionnement des activités de formation qu'elle porte.

Le recours au Mécénat privé relève de cette stratégie.

CONSIDERANT

Les activités de formation professionnelle portées par la CCI Nice Côte d'Azur relèvent du domaine éducatif, considéré comme d'intérêt général par la loi.

En tant que telles, ces activités peuvent donc être financées par du mécénat (Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).

La constitution d'un fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi modifiée n°2008-776 du 04 août 2008 permettra, par le truchement de ce véhicule juridique *ad hoc* :

- de collecter **les ressources de mécénat** que la CCI Nice Côte d'Azur envisage de développer pour son activité de formation professionnelle. Lesdites ressources de mécénat pourront être indifféremment versées en nature (ex : dons de matériels du type véhicules pédagogiques) comme en numéraire.
- et aux donateurs, de **défiscaliser leurs dons**.

Rappelons qu'un fonds de dotation est un organisme de mécénat destiné à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général, ou à aider un autre organisme à but non lucratif à accomplir une œuvre ou une mission d'intérêt général en lui accordant des financements.

Les fondateurs doivent apporter une dotation initiale de 15 000 euros minimum pour créer ce véhicule. Cette dotation sera intégralement apportée par la SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE, propriétaire du bâti du Campus Sud des Métiers, co fondatrice du fonds projeté aux côtés de la CCI Nice Côte d'Azur.

Le fonds de dotation doit être administré par un Conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui seront nommés par les fondateurs lors du Conseil constitutif. Ces personnes peuvent être choisies en interne comme en externe.

VU

- L'article R.712-7 du Code de commerce
- L'article 128 du Règlement intérieur,
- L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur en date du 10 janvier 2022



L'ASSEMBLEE GENERALE DECIDE :

Dans ce contexte, il est proposé aux membres élus de l'Assemblée Générale :

- ▶ d'**APPROUVER** la participation de la CCI Nice Côte d'Azur, en tant que cofondateur avec la SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE, à la création d'un fonds de dotation dont la finalité sera de mobiliser des fonds de mécénat privé au bénéfice des activités de formation professionnelle, notamment gérées par la Chambre dans le cadre de sa mission d'intérêt général de première importance pour le territoire
- ▶ d'**AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer les Statuts constitutifs visant à créer ledit fonds avec la SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE ainsi qu'à définir les règles de fonctionnement et de gouvernance de la nouvelle entité
- ▶ d'**AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à désigner, après avis du Bureau, les administrateurs de ce fonds lors de son Conseil constitutif. L'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur sera tenue informée de ces désignations lors d'une séance ultérieure
- ▶ de **CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour bonne réalisation de la présente délibération et, notamment, l'accomplissement des formalités de création (déclaration en Préfecture, etc.), sous réserve de son approbation préalable par l'autorité de tutelle conformément à l'article 128 du Règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64

Nombre de participants à la séance : 56 (quorum : 33, atteint)

Nombre de départs : 0

Nombre de votes exprimés : 48 (quorum : 33, atteint)

Abstention : 8

Contre : 0

Pour : 48

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 17 janvier 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO